

SÉANCE ORDINAIRE

DU 7 SEPTEMBRE 2021

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélar-Godbout mardi 7 septembre 2021 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS(ÈRES): Louise Rioux
Jonathan Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté

ABSENTE : Gisèle Saindon

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 20 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. États comparatifs
6. Colloque annuel de zone
7. Bibliothèque municipale de Saint-Éloi
8. Subvention Corporation des Loisirs
9. Subvention programme de soutien au loyer / Corp. Hébergement
10. Subvention au Programme d'aide au développement économique / Éric Labrecque et Steven Pelletier / Comité de Relance
11. Décision CPTAQ / Ferme Marola inc.
12. Décision CPTAQ / Ferme Stéphane Jouvin inc.
13. Demande CPTAQ / Pierre Sorel
14. Modification résolution #2021-06-87
15. Traitement des eaux usées
16. Pompier
 - Douche + plombier
 - Réunion MRC regroupement
17. Voirie
 - Travaux à venir
 - Machine Abat-Poussière
18. Contrat Entretien des Chemins d'hiver / Déneigement M. Sirois inc
19. Correspondance
20. Divers
 - Élection
 - Campor
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

.....

2021-09-116

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

2021-09-117

La directrice générale présente le dernier procès-verbal. Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2021-09-118

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 7 septembre 2021.

Annie Roussel, directrice générale/secrétaire-trésorière.

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2021-09-119

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 09-2021 des comptes payés soit accepté au montant de \$8284.79 et que le bordereau numéro 09-2021 des comptes à payer soit accepté au montant de \$44 631.17 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états comparatifs tel que prévu par la loi.

.....

6. COLLOQUE ANNUEL DE ZONE

2021-09-120

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame Annie Roussel, directrice générale à assister au colloque de zone Bas Saint-Laurent Ouest qui se tiendra le jeudi 9 septembre 2021 à Saint-Jean-de-Dieu. Les frais de 65\$ pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

.....

7. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-ÉLOI

2021-09-121

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 200\$ à la bibliothèque municipale de Saint-Éloi pour l'achat de papeterie.

.....

8. SUBVENTION CORPORATION DES LOISIRS

Remis au prochain mois car le conseil n'a reçu aucun compte rendu des états financiers de la Corporation des Loisirs et aucun procès-verbal de l'année.

.....

9. PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER/CORPORATION D'HÉBERGEMENT

2021-09-122

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$598.80 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 suite à la résolution #2018-09-164 adopté à la séance du 10 septembre 2018 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencer en 2018.

.....

10. SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / MESSIEURS ÉRIC LABRECQUE ET STEVEN PELLETIER / COMITÉ DE RELANCE

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2020-06-85;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Messieurs Éric Labrecque et Steven Pelletier ont envoyé un courriel le 25 juillet 2020 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que ce courriel a été lu à la séance du conseil du mois de septembre 2021;

Considérant que Messieurs Éric Labrecque et Steven Pelletier ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Messieurs Éric Labrecque et Steven Pelletier ont droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 7 de la résolution #2020-06-851 à un remboursement équivalent au droit de mutation, à une année d'exemption de taxe sur le bâtiment et à 5000\$ réparti sur 5 ans soit 1000\$ par année.

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 2624.88\$ équivalent à la subvention telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Messieurs Éric Labrecque et Steven Pelletier par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

.....

11. DÉCISION CPTAQ / FERME MAROLA INC

La commission autorise l'aliénation d'une superficie approximative de 1869 mètres carrés correspondant au lot 5 548 048 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata.

.....

12. DÉCISION CPTAQ / FERME STÉPHANE JOUVIN INC

La commission autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière, incluant chemin d'accès, d'une superficie approximative de 7.14 hectares, correspondant à une partie des lots 5 546 428 et 5 546 800 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata. Sous peine des sanctions prévues par la Loi, l'autorisation est assujettie aux 10 conditions émises aux dossiers.

.....

13. DEMANDE CPTAQ / MONSIEUR PIERRE SOREL

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi ont pris connaissance de la demande d'aliénation pour agrandir une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture (lot #6358232) et d'une demande à des fins agricoles pour l'élevage d'animaux (lot # 6358233) présentée par Madame Ariane Michaud, notaire pour Monsieur Pierre Sorel à la CPTAQ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la commission des activités agricoles, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à une demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture ainsi que pour une demande à des fins agricoles adressée par Monsieur Pierre Sorel;

Considérant que l'avis que transmet la Municipalité de Saint-Éloi à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication

quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des règlements d'urbanismes de la municipalité;

Considérant que la présente demande est justifiée et cohérente considérant le projet du demandeur;

Considérant que cette demande à la CPTAQ, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cette demande, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

Considérant que cette demande d'autorisation permettrait que le lot visé par la demande soit désormais totalement utilisé au lieu de demeurer en bonne partie en friche puisqu'il est difficilement accessible par le propriétaire actuel via le résidu de sa terre et la machinerie qui est toujours de plus en plus grosse;

Considérant que la superficie du lot visé par la demande est petite;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi :

-appuie le demandeur, Monsieur Pierre Sorel, dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'aliénation d'un lot (#6358232) afin d'agrandir une superficie actuellement utilisée à des fins résidentielles pour se mettre conforme à la réglementation municipale;

-appuie le demandeur, Monsieur Pierre Sorel, dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'utilisation d'un lot (6358233) à des fins agricoles pour l'élevage d'animaux;

-indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux;

-recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

.....

14. MODIFICATION RÉOLUTION #2021-06-87

2021-09-125

Suite à la lettre officielle reçue du Ministre des Transport Monsieur François Bonnardel confirmant à la Municipalité de Saint-Éloi un montant de 30 000\$ pour le programme d'aide à la voirie locale, volet PPA, le conseil municipal doit faire une modification à la résolution #2021-06-87.

Il est donc proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Éloi modifie le montant de 25 000\$ inscrit au 3^{ième} attendu de la résolution #2021-06-87 par le montant de 30 000\$.

.....

15. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2021-09-126

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi ira en soumission pour le dossier des égouts, voirie et traitement des eaux usées durant le mois de septembre 2021. Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site seao et dans le journal info-dimanche.

.....

16. POMPIER

DOUCHE / PLOMBIER / MENUISIER

La Directrice générale informe les membres du conseil de l'avancement du dossier. Deux entreprises en plomberie sont venues voir les travaux à faire et fourniront une soumission pour le changement de la plomberie et un menuisier

sera disponible à la fin d'octobre pour faire les travaux de menuiserie. Le tout sera payé par la subvention PRABAM.

.....

17. VOIRIE

TRAVAUX À VENIR

Madame la Directrice générale et l'employé municipal discutent avec les membres du conseil des travaux à venir pour le mois de septembre et octobre.

.....

MACHINE ABAT-POUSSIÈRE

Les membres du conseil discutent avec l'employé municipal afin de savoir s'il est capable avec de l'aide de faire réparer la machine à abat-poussière. Le tout devra être effectué avant le mois de novembre afin de savoir si la municipalité se joint au regroupement de l'UMQ pour l'achat du calcium solide ou liquide.

.....

18. CONTRAT ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER / DÉNEIGEMENT M.SIROIS INC.

La Directrice générale informe les membres du conseil des communications téléphoniques qu'elle a eu avec le propriétaire de Déneigement M.Sirois inc. et le comptable de l'acquéreur potentiel afin de nous faire part de la possibilité de vendre son entreprise dans son entièreté c'est-à-dire son garage, sa machinerie, ses comptes bancaires, ses dettes, ses actions etc. Par la suite la Directrice générale a vérifié le contrat et le devis pour finalement se référer à l'avocat de la MMQ / FQM. Maître Olivier Trudel et son collègue Maître Antoine Bouffard étudient le dossier et va nous revenir sous peu avec une conclusion.

.....

19. CORRESPONDANCE

La Directrice générale informe les membres du conseil de quelques lettres reçus durant le mois soit:

- Le refus de notre demande au programme Fonds AgriEsprit de FAC.
 - Une offre pour de la location d'équipement de neige.
 - Une invitation à la remise de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel.
-

20. DIVERS

ÉLECTION

La directrice générale informe les personnes présentent des dates de la mise en candidature qui se tiendra du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021. Toutes personnes intéressées peuvent se procurer le document au bureau municipal. De plus quelques questions ont été posées concernant la prochaine séance du conseil.

.....

CAMPOR

Un membre du conseil demande à la Directrice générale quand l'entreprise qui vidange les fosses septiques passera dans notre municipalité. La Directrice générale lui dit que depuis quelques temps les contribuables doivent appeler directement Campor et s'inscrire sur la liste d'attente et lorsqu'il y a assez de nom d'inscrit il communique avec le contribuable une journée à l'avance et passe le lendemain. Campor n'envoie plus de dépliant par la poste.

.....

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h20.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale